

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 11 novembre 2013 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim Sophie Charpentier est également présente.

Assermentation des élus

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Fonds de règlement
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2013
5. Administration générale
 - 5.1 Nomination du maire suppléant et autorisation de signature des effets bancaires
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1. Demandes de dérogation mineure
 - 6.1.1 au 456, chemin Hector-Bilodeau
 - 6.1.2 au 70, chemin de la Pointe
10. Varia
11. Période d'information
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

Assermentation des élus

La présidente d'élection fait prêter le serment usuel aux nouveaux membres du conseil municipal, et ce, tel que prescrit par le Directeur général des élections.

La maire invite ensuite les membres du conseil à prendre la parole à tour de rôle.

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

13-11-408 Il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

4.1 Fonds d'administration

13-11-409 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés pour un montant total de 919 630,35 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

13-11-410 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt par la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 octobre 2013, le fonds s'élève à la somme 756,73 \$.

4.3 Fonds de roulement

13-11-411 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

chèque no 982 – Boisclair et Fils, au montant de 2 909,31 \$
chèque no 983 – Bureau en Gros, au montant de 1 568,61 \$
chèque no 984–7286-6325 Canada inc, au montant de 11 353,78 \$
chèque no 985 – Centre Matériaux St-Donat, au montant de 405,53 \$
chèque no 986 – Dell Canada inc., au montant de 4 144,39 \$
chèque no 987 – PG Solutions, au montant de 16 283,33 \$
chèque no 988 – T3i inc., au montant de 631,21 \$

Datés du 11 novembre 2013 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.4 Fonds de règlement

13-11-412 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés :

chèque no 991 – Groupe Forces au montant de 3 513,92 \$
Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation Avenue du Lac » et daté du 11 novembre 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

chèque no 992 – Techno Pompe inc., au montant de 1 535,47 \$
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 11 novembre 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2013

13-11-413 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 octobre 2013 et daté du 8 novembre 2013.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 9 886 961 \$, ce qui correspond à 81,03 % du budget de l'année en cours, incluant les engagements. Au 31 octobre 2012, 10 618 930 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 85,98 % du budget 2012.

13-11-414 5.1 Nomination du maire suppléant et autorisation de signature des effets bancaires

ATTENDU que la Municipalité doit nommer un maire suppléant afin de remplacer au besoin le maire ;

ATTENDU les élections municipales tenues le 3 novembre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu que monsieur Luc Drapeau soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Donat et qu'il soit autorisé à signer les effets bancaires.

De plus, la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim informera par écrit la MRC de Matawinie afin que le maire suppléant puisse siéger aux rencontres lors d'absences du maire.

6.1.1 Demande de dérogation mineure : au 456, chemin Hector-Bilodeau

13-11-415 ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2013-0081, présentée par Madame Micheline Couturier et monsieur André Théorêt, pour leur propriété située au 456 chemin Hector-Bilodeau, étant constituée du lot 21-10, rang 2, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4928-53-0345, à l'effet de permettre les dérogations mineures suivantes, à savoir :

a) La construction d'un balcon en cour arrière relié au bâtiment principal, lequel serait situé à 4,95 mètres de la marge latérale ouest, alors que la marge prescrite est fixée à 6 mètres aux termes de la grille des usages et normes pour la zone H01-68, étant l'annexe « B » du règlement sur le zonage no 91-351 actuellement en vigueur. Il s'agit dans ce cas d'un empiètement de 1,05 mètres à l'intérieur de cette marge latérale, et

b) La construction d'une cheminée, laquelle serait située à 4,11 mètres de la marge latérale ouest, laquelle est fixée à 6 mètres aux termes de la grille des usages et normes pour la zone H01-68, étant l'annexe « B » du règlement sur le zonage no 91-351 actuellement en vigueur. Il s'agit dans ce cas d'un empiètement de 1,89 mètres à l'intérieur de ladite marge ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux aux requérants, à savoir qu'ils ne pourraient procéder à la construction du balcon et de la cheminée projetés ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2013 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 28 octobre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2013-0081, présentée par madame Micheline Couturier et monsieur André Théorêt, pour leur propriété située au 456 chemin Hector-Bilodeau, à l'effet d'autoriser les demandes de dérogations mineures décrites aux paragraphes a) et b) précités. Le tout tel que présenté sur un plan pour projet d'implantation préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 2013 et portant le no 1439 de ses minutes.

6.1.2 Demande de dérogation mineure : au 70, chemin de la Pointe

13-11-416

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2013-0086, présentée par madame Christine Hardy et monsieur Dennis Malcolm, pour sa propriété située au 70 chemin de la Pointe, étant constituée du lot 87, rang 4, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5627-09-2136 à l'effet de permettre un agrandissement de la terrasse existante, laquelle empiéterait dans la zone de protection riveraine, laquelle est fixée à 15 mètres, plus précisément l'agrandissement projeté de ladite terrasse serait située à 14,36 et 14,20 mètres de la ligne des hautes eaux, représentant des empiètements de 0,80 et 0,64 mètres dans la bande de protection riveraine ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux aux requérants à savoir qu'ils ne pourraient procéder à l'agrandissement de la terrasse projeté ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2013 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 28 octobre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et

unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2013-0086, présentée par madame Christine Hardy et monsieur Dennis Malcolm, pour sa propriété située au 70 chemin de la Pointe, afin d'autoriser un agrandissement de la terrasse existante, laquelle empiéterait dans le zone de protection riveraine, laquelle est fixée à 15 mètres, plus précisément l'agrandissement projeté de ladite terrasse serait située à 14,36 et 14,20 mètres de la ligne des hautes eaux, représentant des empiétements de 0,80 et 0,64 mètres dans la bande de protection riveraine. Le tout tel que présenté sur un plan projet préparé par monsieur Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, en date du 10 octobre 2013 et portant le no 3523 de ses minutes.

11. Période d'information

11.1 Tenue d'une séance extraordinaire le 18 novembre 2013 à 19 h 30

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- o Orientations du conseil relativement aux projets de résidence pour aînés et au 440, rue Principale suivant l'incendie
- o Nomination des membres du conseil sur différents comités

13. Fermeture de la séance

13-11-417

Il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale par intérim

Joé Deslauriers
Maire